Centre Communal d'Actions Sociales

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de Conseillers :

L'An deux mil vingt-trois, le 18 février à 10 heures

Exercice: 9 Présents: 7 Votants: 8 Les membres du conseil du C.C.A.S., se sont réunis en Mairie d'Oissery, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ragon, Président,

Date de Convocation

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Jean-Louis RAGON, Mesdames Sandrine HERY, Nadège DOUBLET, Monsieur Fabrice TUPINIER, Madame Mickaële CABARET,

01/02/2023

Monsieur William CHAUDRON, Madame Dominique SMAGUINE,

Date d'affichage 01/02/2023 <u>Absent excusé représenté</u>: Monsieur Louis RAGON pouvoir donné à Monsieur Jean-Louis Ragon.

Absente : Madame Marie-Andrée TORSET

Secrétaire de séance : Madame Sandrine HERY

Monsieur le président propose de rajouter à l'ordre du jour le point « subventions » qui avait été vu en réunion de travail.

La Commission du Centre Communal d'Actions Sociales émet un avis favorable à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 03 septembre 2022

Monsieur le Président demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le dernier procès-verbal du conseil du Centre Communal d'Actions Sociales du 03 septembre 2022 qui leur avait été préalablement transmis.

La réponse étant négative, le procès-verbal du 03 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Aide financière

Monsieur le Président expose qu'une administrée est actuellement dans une situation financière très difficile ; elle est dans l'impossibilité de régler ses factures de portage de repas à domicile des mois d'Avril 2022, Mai 2022. Juin 2022 et de Novembre 2022 pour un montant total restant dû de 347.65 €.

Il est proposé de prendre en charge le coût de ses portages de repas correspondant aux factures suivantes :

Période	N° facture	Montant
01/04/2022 au 29/04/2033	830	76.95 €
30/04/2022 au 31/05/2022	879	129.60 €
01/06/2022 au 30/06/2022	1090	121.50 €
01/11/2022 au 30/11/2022	1995	69.60 €
Soit un total de		397.65 €
A déduire règlement effectué	Reçu n° 23543	- 50€
Solde restant dû		347.65 €

La Commission du Centre Communal d'Actions Sociales émet un avis favorable à l'unanimité.

Subventions

Madame HERY explique qu'afin d'établir le budget 2023 qui sera voté en avril, elle doit évoquer l'attribution des subventions aux associations. Elle explique que chaque année le CCAS donne une subvention aux associations qui en font la demande.

Le FSL va faire une demande ; pour information, la contribution 2022 au FSL était de 736 €.

La commission du Centre Communal d'Actions Sociales envisage de verser une subvention au FSL, à l'issue du vote du budget.

L'association AIP qui intervient dans l'aide aux personnes au RSA afin de trouver un emploi a sollicité une aide en date du 9 décembre 2022.

L'année dernière il avait été noté que cette association n'intervenant pas sur nos habitants, aucun montant ne lui avait été alloué.

Après prise de contact, avec le président Monsieur Guibert, celui-ci a fourni un état des Ostéraciens suivis. : 3 sont toujours accompagnés à ce jour et 2 personnes ont trouvé un emploi en 2022 par leur entremise.

Madame Dominique SMAGUINE demande ce que fait vraiment cette association auprès des bénéficiaires du RSA.

Madame Sandrine HERY explique que les personnes au RSA sont environ 75000 dans le département, un chiffre qui reste stable au fil des années. La moitié d'entre eux est gérée par les Maisons Départementales des Solidarités car elles ont trop de problématiques sociales qui les empêchent de travailler.

L'autre moitié est gérée par Pôle Emploi ou par des associations intermédiaires comme AIP. Pôle emploi s'occupe des personnes qui peuvent trouver facilement un emploi. Les Associations comme AIP travaillent les freins (langues, mobilité, garde d'enfants, numérique...), afin de permettre aux personnes au RSA de trouver un emploi.

AIP les aide notamment grâce aux outils dédiés aux personnes au RSA.

Il existe la plateforme de l'inclusion qui recense tous les emplois aidés et en chantiers d'insertion.

La commune d'Oissery a également fait la promotion dans son journal local de la plateforme job77 qui recense tous les emplois à destination des personnes au RSA : 140 offres par jour dans tout le département avec une recherche de rapprochement géographique.

Monsieur Fabrice TUPINIER explique que le collège Jean des Barres recherche actuellement 2 CUI, mais que la difficulté est qu'il faut qu'ils aient une condition physique suffisante pour être agent d'entretien technique ou agent de nettoyage.

Madame Dominique SMAGUINE dit que l'agence ADECCO peine à trouver des personnes qui veulent travailler.

Il est proposé de verser à l'association AIP une subvention de 300 €, par équité avec les montants versés aux associations sur la commune.

La commission du Centre Communal d'Actions Sociales envisage de verser une subvention de 300 € à l'AIP, à l'issue du vote du budget.

Madame HERY précise également que l'association d'aide à domicile Centre 77 a demandé ce jour le 18 février 2022 une reconduction de la subvention et nous indique avoir effectué 808,25h d'interventions sur notre commune. Ils souhaitent qu'on finance 1,75 € de l'heure. L'année dernière nous avions voté une subvention à hauteur d'1 € de l'heure pour 293,55h réalisées.

Madame HERY va demander le listing précis des personnes concernées et des heures effectuées et propose de reconduire sur 2023, dans le vote du budget l'aide de 1 € de l'heure pour chacune des associations d'aide à domicile du secteur.

La commission du Centre Communal d'Actions Sociales envisage de verser une subvention de 1 € de l'heure aux associations d'aide à domicile du secteur, à l'issue du vote du budget.

Informations diverses

Remerciements

L'ADMR de la Brie remercie les membres du CCAS pour le versement de la subvention octroyée sur l'exercice 2022.

Soirée des bénévoles

La soirée des bénévoles aura lieu le 1er avril, les membres du CCAS sont invités.

Voyages: 6 juin

Madame Sandrine HERY expose que plusieurs devis ont été demandés pour un voyage en date du 6 juin et 2 escapades ressortent du lot : Montargis et Pithiviers.

Après lecture des deux propositions, il est décidé de demander plus de précisions concernant la capacité du restaurant de Pithiviers et que s'il ne peut tous nous recevoir, de se rendre à Montargis.

Attribution logement social

Le logement social situé 17 rue Jean des Barres à Oissery, qui est libre depuis le 17 décembre est en sinistre. Aucune commission n'a pu avoir lieu auprès du bailleur. Madame Sandrine HERY a relancé cette semaine l'OPAC mais n'a pas plus d'informations sur une date de travaux.

Madame Dominique SMAGUINE explique avoir rencontré une des résidentes qui lui a parlé des nombreuses infiltrations venant du toit.

Mutuelle Communale Solidaire

En date du 27 décembre 2022, le CCAS a reçu une proposition de mutuelle communale. Une demande de tarif a été envoyée, à laquelle ils n'ont pas répondu.

Il est décidé de ne pas poursuivre dans cette voie, tant que des tarifs précis n'étaient pas reçus.

Questions diverses

Madame Mickaële CABARET demande quand les logements sociaux face à la Mairie vont être livrés ?

Monsieur le Président explique qu'ils seraient livrés normalement en juillet 2023.

Madame Dominique SMAGUINE demande combien de logements seront réservés à la mairie.

Madame Sandrine HERY explique qu'au démarrage, la mairie avait le contingent de 9 logements.

Monsieur le Président précise que 10 logements sont réservés/adaptés aux personnes âgées. Il est actuellement en pourparlers avec Klésance, le bailleur, pour que tous les dossiers soient attribués par la Mairie.

Il a également demandé le captage de la source pour une fontaine et il évoque avoir signalé la problématique des fenêtres en dessous du niveau du trottoir, en cas d'orage ou de forte pluie.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures 45.